

## **Règlement des examens**

### **(MASTERS)**

### **FLLASH**

Principe 1 : Une seule note + session de rattrapage

La ou les notes résultant de ce contrôle continu sont transmises **sous forme d'une moyenne unique** au secrétariat des masters.

Principe 2 : rattrapage des séminaires et cours : écrit ou oral  
(modalité précisée par écrit dans le descriptif de chaque cours ou séminaire par l'enseignant responsable – fiche UE à remettre aux étudiants)

Rattrapage TER : écrit.

Rattrapage stage : oral + rapport écrit.

- *Master Etudes culturelles* :

Coefficients 1 sur toutes les notes de cours séminaire et stage, coefficient 2 pour le mémoire.

Coefficient UE : 1 sauf mémoire (2)

Coefficient EC : 1

Compte tenu de la diversité des cours et des séminaires en master, les enseignants sont libres de proposer la formule et le nombre des travaux qui seront soumis à évaluation (exercice oral, exercice écrit, dossier à réaliser, etc...), **dès lors que le mode d'évaluation est communiqué aux étudiants et à l'ensemble de la communauté éducative par l'enseignant responsable sous forme écrite avant le début de ces cours ou séminaires**, en même temps que le descriptif de leur contenu.

Les enseignements modulaires de moins de 12 semaines seront évalués selon un rythme et des modalités précisés par l'enseignant avant le début des cours.

Au terme de ce contrôle continu, l'enseignant transmet une seule note ou moyenne au secrétariat des masters.

Pour les mémoires (TER), l'enseignant doit indiquer par écrit aux étudiants le nombre de pages requis, en M1 et en M2. Des documents types pourront être réalisés à cette fin.

L'enseignant doit également indiquer, sous forme écrite avant le début de ces cours ou séminaires, le type de travail qui sera requis pour l'éventuelle évaluation de rattrapage.